

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize et le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 05 juillet 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur SAULNIER Ludovic, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric

Absents : Monsieur WAWER Philippe, Madame MILO Zahra, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana, Monsieur BLAISON Laurent

Secrétaire de séance : Madame CARTIER Isabelle

1) Avenants au marché de travaux de l'église

Monsieur le Maire explique que l'entreprise chargé de réaliser les micropieux a contesté les conclusions de l'étude de sols et a demandé un sondage de sols plus approfondi, préalablement à la réalisation des travaux. Au vu de cette seconde étude, il s'avère que des travaux de micropieux complémentaires sont nécessaires.

D'autre part, le démontage des planchers a révélé la présence de mères, champignons qui rongent le bois, ce qui nécessite de changer les planchers et la réalisation d'une dalle de béton.

Afin de ne pas dépasser l'enveloppe financière globale, certains travaux vont être abandonnés. L'ensemble des ces modifications génèrent les avenants de plus-values et de moins-values suivants :

Lot 1 "Reprise en sous oeuvre", entreprise Guy BROUSSAIL

Plus-value de 12 303.96 € H.T., pour travaux complémentaires de micropieux, ce qui porte le montant du lot à 195 939.96 € H.T.

Lot 2 "Maçonnerie/Tirants", entreprise Guy BROUSSAIL

Plus-value de 8 140.00 € H.T., pour réalisation d'une dalle béton, ce qui porte le montant du lot à 67 443.00 € H.T.

Lot 4 "Charpente/Menuiseries", entreprise CORCESSIN

Plus-value de 14 457.00 € H.T., pour réfection des planchers en sapin sous les bancs et renforcement de la protections des boiseries., ce qui porte le montant du lot à 33 137.00 € H.T.

Lot 4 "Charpente/Menuiseries", entreprise CORCESSIN

Moins-value de 5 430.00 € H.T. sur les charpentes ce qui porte le montant du lot à 27 707.00 € H.T.

Lot 5 "Couverture", entreprise BONNET
Moins-value de 41 330.00 € H.T., pour non-réalisation des travaux de réfection de
couverture de la nef, ce qui porte le montant du lot à 20 105.00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces cinq avenants.

Par ailleurs, les études complémentaires n'étaient pas prévus au budget et il est
nécessaire d'effectuer une décision modificative de 14 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédit.

2) Contrat de vérification des extincteurs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat de maintenance
multiservice proposé par SICLI pour la vérification des extincteurs des bâtiments
communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé

3) Redevance d'occupation du domaine public par GRDF

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer une redevance pour
l'occupation du domaine public par GRDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer cette redevance, à compter de
l'année 2016 et pour les années antérieures.

4) Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Suite au changement de comptable du Trésor Public chargé des fonctions de
receveur municipal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au nouveau
comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur municipal, une
indemnité de conseil de 100 %.

5) Affaires diverses

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à créer des postes afin d'assurer la
surveillance de la cantine scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1er septembre
2016, des postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, à raison de 12 heures
hebdomadaires
- trois postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, à raison de 8 heures
hebdomadaires
- un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, à raison de 3 heures hebdomadaires

Par ailleurs, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les instituteurs ou
professeurs des écoles pourront assurer la surveillance de la cantine scolaire au cours
de l'année scolaire 2016/2017

Madame DAOUST rend compte au conseil municipal des décisions prises par le
syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly,

lors de sa dernière séance et notamment l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires. Cette décision intervient suite au bilan de l'année écoulée, au cours de laquelle de nombreuses difficultés ont été rencontrées :

~ au niveau du personnel

- difficulté de recrutement suite à des démissions
- difficulté de recrutement compte tenu des horaires (durée hebdomadaire très courte en milieu de journée)
- coût financier important pour employer du personnel diplômé
- nombre d'enfants par animateur (1 pour 14 élèves de maternelle, 1 pour 18 élèves d'élémentaire)

Ces deux derniers points sont des critères imposés par l'Education Nationale.

~ au niveau des contraintes administratives :

- obligation de réaliser un Projet Educatif Territorial pour bénéficier de l'aide financière du fonds de soutien qui à ce jour n'est toujours pas versé
- accroissement des charges administratives (rédaction des contrats des agents, élaboration des paies)

Compte-tenu de ces éléments et ne souhaitant pas demander de participation financière aux familles, le comité syndical n'a pas souhaité reconduire les Nouvelles Activités Périscolaires.

Madame CARTIER présente au conseil municipal la convention de formation initiale "prévention et secours civiques de niveau 1" proposée par l'Union des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne, afin que le personnel suive une formation aux premiers secours et au maniement du défibrillateur situé salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention.

Suite à une omission budgétaire pour le salaire des agents non titulaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédit suivant de 16 000 € à l'article 6413.

Monsieur le Maire présente une demande d'installation d'un camion pizza. Ce type de commerce existant déjà sur la commune, le conseil municipal décide de ne pas accéder à cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture d'un message de Monsieur BLAISON qui fait part de sa démission de l'Amicale des écoles, suite à une mutation professionnelle en province.

Monsieur le Maire rend compte d'une première réunion qui s'est tenue en présence de représentants de toutes des communes concernées par la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la Communauté de Communes des Monts de la Goële. Elle sera effective au 1er janvier 2017 et une période transitoire est prévue pour harmoniser les compétences de la nouvelle entité en fonction des compétences actuelles qui ne sont pas identiques. Le conseil communautaire de la nouvelle assemblée comportera 68 sièges et certaines communes verront le nombre de leurs conseillers communautaires modifié, pour Varreddes, il reste à 2.

Suite à un courrier du Président du Conseil Départemental, le bureau exécutif a décidé d'apporter une aide supplémentaire aux collégiens transportés sur les lignes régulières de bus de façon à ce que la charge des familles soit ramenée à 100 € (le coût fixé par le STIF qui gère ces transports est de 191.90 €)

Séance levée à 22 heures 20.